



Convention Régionale d'Application et de Promotion de la Charte Nationale de Bon Comportement DT – DICT Normandie

Compte Rendu de la réunion de l'Observatoire
Jeudi 20 mai 2021 9h/12h(visioconférence)

Sont présents :

Pour le Collège Entreprises :

RICHARDON Frédéric	Président de l'Observatoire DT – DICT, STURNO, FRTP Normandie
TRIDON Philippe	SERCE
QUESSANDIER Eric	EIFFAGE
LE BOISSELIER Jérôme	SARC

PITEL Benoît SATO, absent excusé.

Pour le Collège exploitants :

BRAUD Karine	RTE
DEVienne Nathalie	RTE
LE DRET Dominique	ENEDIS
DESACHY Frédéric	ENEDIS
BAILLY Elodie	VEOLIA
DEGRUEL Yves	GRDF

Pour le Collège maitres d'ouvrage :

LECOT Céline	CU Caen la Mer
LEON-LOUYS Sébastien	GPMH
BEARD Stéphane	TRAPIL ODC
HOLLAND Blandine	ROUEN Métropole
BREQUIGNY Carole	ROUEN Métropole
KOPEC Wilfried	SDEC ENERGIES

Pour le Collège Etat et Organismes de prévention :

ONFRAY Véronique	DREAL
Jean-Xavier GUYOT	SMA BTP
BÉNARD Jean-Eudes	FNTP
GÉDÉON Flore	FRTP Normandie

Invité : DELPHIN Laurent, SOGELINK

1. Accueil des participants

En introduction, Frédéric RICHARDON, Président de l'Observatoire Régional, procède à l'accueil des participants qui assistent à la réunion en visio-conférence, compte tenu du protocole sanitaire en vigueur.

Il précise aux membres de l'Observatoire que Monsieur Laurent DELPHIN, de l'entreprise SOGELINK, assiste à la réunion en qualité d'invité.

Monsieur Stéphane BEARD, représentant de TRAPIL ODC, prend la parole pour présenter TRAPIL ODC. Il précise que TRAPIL ODC opère par ordre et pour le compte de l'Etat (Service National des Oléoducs Interalliés) 2200 kilomètres de canalisations d'hydrocarbure appartenant au réseau d'Oléoduc de Défense Commune relevant de l'OTAN.

TRAPIL, pour sa part, exploite les canalisations du réseau Le Havre Paris (LHP) lui appartenant ou opère des réseaux tiers.

Ainsi, même s'il s'agit la même entité, TRAPIL et TRAPIL ODC représentent des exploitants différents. Cette distinction doit être faite au sein de l'Observatoire Régional mais également pour les déclarants de travaux.



Ceci précisé, il est passé à l'ordre du jour de la réunion :

1. Analyse du tableau de suivi des indicateurs arrêtés au 4^{ème} trimestre de l'année 2020.
2. Présentation faite par Dominique LE DRET, d'ENEDIS, sur le risque électrique dans le cadre de travaux réalisés à proximité des lignes aériennes.
3. Questions diverses et échanges entre les membres.

2. Recueil des statistiques exploitants pour le 4^{ème} trimestre 2020

GRDF :

On constate :

- une légère baisse de l'activité (- 1,5 % pour les DT et -2 % pour les DICT) pour la Normandie.
- une augmentation des ATU ($\approx + 19 \%$), ce qui conduit à s'interroger sur le bien-fondé des ATU.

L'année 2020 n'est pas une année significative (100 DO en 2020). En conséquence, l'année 2021 doit être comparée avec 2019.

L'année 2021 démarre mal en Normandie, compte tenu du nombre de DO enregistrés : 43, qui ont été provoqués par 32 entreprises. Si certains dommages correspondent à des situations piégeuses, la majorité des DO sont évitables et sont directement liés au non-respect des règles (absence de marquage-piquetage, problèmes de plans, travaux réalisés sans DICT...) mais également à des problèmes de comportements humains.

RTE :

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'incidence sur le nombre de DICT ($\approx + 8\%$) et d'ATU (+ 14 %) ; ce qui est cohérent.

En ce qui concerne les DO en Normandie :

- en 2019 : découverte d'une fouille
- en 2020 : suspicion d'endommagement de fibre optique
- en 2021 : endommagement d'un pylône lié à une tentative de suicide (la personne a été légèrement blessée).

TRAPIL ODC :

Le réseau TRAPIL ODC représentent 2200 km de canalisations d'hydrocarbure dont les $\frac{3}{4}$ se situent en zone rurale.

S'agissant des indicateurs nationaux, on constate une baisse du nombre de DT et de DICT : -3,6 % de DT et - 33,2 % de DICT.

En compensation, on constate une nette augmentation des de DT-DICT conjointes : + 30,4 %, ce qui semble contradictoire. Une grande partie des DT-DICT conjointes concernent des chantiers de longue durée.

Le nombre d'ATU a baissé - 28,1 % .

Pour les indicateurs régionaux, on constate une augmentation de tous les indicateurs :

- DT : + 42,7 %,
- DICT : + 82,4 %,
- DT-DICT conjointes : + 42,3 %
- ATU : + 200 %.

1 DO a été enregistré au niveau national. Il est lié à des travaux de clôture réalisés par une agricultrice.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

On constate une baisse :

- des DT : -15 %
- des DICT : -10 %
- des conjointes : - 5%

Le nombre des ATU est stable.

Aucun Dommage à ouvrage n'est à signaler.

COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER – CYCLE DE L'EAU :

On constate une baisse :

- des DT : -12,4 %
- des DICT : -18.5%
- des DT-DICT conjointes : - 6,9 %
- le nombre d'ATU est relativement identique à celui de 2019 : +4,9 %

A noter, la survenance d'une grosse casse de canalisation consécutive à un forage dirigé.

Pour l'année 2021 : on constate un effet de rattrapage de la part des entreprises

- Février 2021 : augmentation des demandes +73 %
- Mars 2021 : + 98 % par rapport à 2020

On constate également une augmentation des DT-DICT conjointes : + 50 %

En revanche, le nombre d'ATU reste stable.

ENEDIS :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2020 : tous les indicateurs sont en baisse :

- DT : -16,3%
- DICT : - 15,2 %
- DT-DICT conjointes : - 22,2 %
- ATU : - 12,8 %.

Pour le début d'année 2021, on constate une augmentation des DT-DICT. Les équipes d'ENEDIS font des contrôles. On déplore une augmentation notable du nombre d'agressions commises sur les agents (698 en 2020 contre 542 l'année précédente).

A noter : le système de centralisation et de comptage a changé ce qui permet de recueillir des données plus précises.

SDEC ENERGIE :

Habituellement, pour les DT et les DICT, on constate une augmentation de l'ordre de + 15 % mais cette année, aucune augmentation n'est observée.

- DT : -5,1%
- DICT : -6.2%.

En revanche, ont augmenté :

- les DT-DICT conjointes : $\approx + 6 \%$
- les ATU : $\approx + 5 \%$

1 DO a été enregistré en 2019, qui impliquait un camion aspirateur. Aucun DO n'a été enregistré en 2020. En revanche, sur 2021 : déjà 2 DO sont constatés :

- ↳ le 1^{er} DO concerne une entreprise de clôture (DO assez classique)
- ↳ le 2^{ème} DO concerne le sciage de lampadaires par l'entreprise (moins classique).

VEOLIA

Globalement, on constate une baisse du nombre de DT-DICT et une augmentation des ATU. L'augmentation des ATU a s'explique par des réparations de fuites. En effet, des réparations significatives de fuites ont été effectuées, ce qui a engendré une augmentation corrélative des ATU.

1 DO a été généré par les équipes en accrochant une canalisation de gaz, l'ouvrage figurait bien sur les plans.

FNTP :

Jean-Eudes BENARD partage les indicateurs recueillis dans le cadre du GP2 « Indicateurs » de l'Observatoire National. Le taux de DO est de 0,23 pour la Normandie.

Il ajoute qu'à ce jour, 6 exploitants nationaux (Orange, Enedis, GRDF, RTE, GRT GAZ, TEREKA) communiquent leurs indicateurs au GP2, toutefois, des informations supplémentaires devraient être transmises à l'avenir.

DREAL :

Véronique ONFRAY communique les données suivantes, qui concernent l'année 2021 :

14 inspections réalisées comprenant :

- 8 avertissements concernant les 3 parties prenantes:

Exécutants	Responsables de projets	Responsable de projet + exécutants	Exploitants
4	3	1	0

- 10 procédures avec projet d'amendes administratives:

Exécutants	Responsables de projets	Responsable de projet + exécutants	Exploitants
5	4	1	0

Les infractions (amendes et avertissement) concernent principalement :

- l'absence de compte-rendu de marquage ;
- le non-respect du guide technique ;
- 2 absences de DT ou DICT ;
- 2 absences de DT/DICT sur le chantier ;
- des AIPR non présentées le jour de la visite.

Rappel des données de la DREAL pour l'année 2020 :

31 inspections réalisées comprenant :

• **Avertissements :**

Exécutants	Responsables de projets	Exploitants
10	10	2

• **Propositions de sanctions (amendes administratives):**

Exécutants	Responsables de projets	Exploitants
10	6	1

Propositions de sanctions pénales pour absence de DT/DICT :

Exécutants + Responsables de projets	Responsables de projets
1	1

3. Echanges et sujets de réflexion

- Frédéric RICHARDON soumet à l'avis des membres de l'Observatoire Régional une situation problématique rencontrée par une entreprise. Dans le cadre des travaux qu'elle devait réaliser, l'entreprise a demandé des plans et les a obtenus en classe B. Des IC ont été réalisées, qui ont signalé la présence d'une conduite de GAZ ainsi que les branchements (en classe A) en précisant qu'ils se situaient à une profondeur de 0,70 mètres. L'entreprise a procédé à la dépose de bordures et à cette occasion, elle a arraché un branchement Gaz. Les équipes sur chantier ont constaté que le branchement gaz était pris dans le béton.

Quelle conduite l'entreprise doit-elle tenir en pareille situation ?

Yves DEGRUEL indique que même en réalisant des IC, il est impossible de garantir la profondeur d'un ouvrage GAZ. Par ailleurs, il est difficile d'anticiper le problème des branchements pris dans la bordure.

La situation rencontrée par l'entreprise est très marginale et il est donc très difficile de se prononcer car on ne peut pas faire de généralisation à partir de situations atypiques.

C'est un sujet délicat pour lequel il n'y a pas de solutions comme pour l'implantation des fiches ; les réponses manquent. Idéalement, il faudrait préconiser l'accompagnement par le concessionnaire de réseaux pendant la phase de réalisation des travaux.

Il ajoute qu'il est important de noter que jamais GRDF ne pose d'ouvrage Gaz dans le béton. Il faut donc que les entreprises se posent les bonnes questions au moment de réaliser les travaux de construction ou de reconstruction et lors de la réfection des chaussées.

En conclusion, il s'agit d'une situation assez rare en pratique. Le n° d'appel du concessionnaire doit être utilisé pour que tout intervenant puisse se mettre en sécurité.

Dominique LE DRET indique qu'en pareille situation, le concessionnaire n'aura pas de réelle solution à proposer en réalité. La présence d'un affleurant à proximité peut constituer un indice. Il est conseillé de faire un REX à partir de ce DO et de briefer les collaborateurs à partir des conclusions de ce REX.

Eric QUESSANDIER indique avoir rencontré une situation similaire en région Centre en rabotant la chaussée (présence de la canalisation principale du réseau GAZ). Il s'interroge sur l'opportunité de demander un point d'arrêt. Pour Dominique LE DRET, si des informations sont disponibles, le point d'arrêt peut être une solution. En revanche, si aucune information n'est disponible, le point d'arrêt ne pourra pas se faire.

Véronique ONFRAY ajoute que cette situation soulève la question de la responsabilité de l'entreprise qui a procédé aux IC : pourquoi les IC n'ont pas permis de détecter les canalisations ?

Yves DEGRUEL précise qu'il ne faut pas confondre réseau et branchement. Pour l'entreprise, l'IC fait foi ; elle n'a donc pas à passer par l'exploitant en principe.

Nathalie DEVIENNE ajoute que des fiches de bonnes pratiques devraient être diffusées sur les actions de sensibilisation et de prévention à mettre en œuvre. Cette problématique mériterait d'être soumise au GP1 de l'Observatoire National « Echanges et communication avec les Observatoires Régionaux ».

- Nathalie DEVIENNE informe les membres de l'Observatoire Régional que des contrôles internes sont en cours au sein de RTE. Ces contrôles portent sur un échantillonnage d'IC, en raison du peu de retour obtenu quand des IC sont réalisées.

Une check-list composée de 5 questions a été réalisée afin de comprendre les raisons de l'absence de retour et de lancer des actions pour résoudre les difficultés constatées.

En Normandie, cette phase de contrôle a débuté au mois de mai 2021 (également en Ile de France). Les résultats de ces contrôles sont attendus en juillet 2021. Ils seront partagés avec les membres de l'Observatoire Régional à la prochaine réunion de septembre.

Remarques générales sur les IC : elles sont réalisées par des entreprises prestataires mais celles-ci ne sont pas toujours sérieuses (ex : classement en A pas nécessairement fondé).

Jean-Xavier GUYOT relève que c'est un débat intéressant car les entreprises prestataires engagent leur responsabilité, ce qui est important dans les dossiers en cas de sinistre. Les entreprises de travaux ne remettent pas en cause la fiabilité des investigations réalisées dans le cadre des IC.

Véronique ONFRAY indique que, sur le principe, il est possible de sanctionner une entreprise prestataire voire d'engager sa responsabilité.

4. Présentation de Dominique LE DRET pour ENEDIS

Dominique LE DRET diffuse une présentation sur la prévention du risque électrique dans le cadre de travaux réalisés à proximité des lignes aériennes.

A l'issue de cette présentation, Nathalie DEVIENNE précise qu'une campagne d'information et de sensibilisation similaire existe au sein de RTE, à destination principalement des agriculteurs, des pêcheurs et des pompiers et des activités de vols libres.

Concernant le risque électrique, la campagne « électricité- prudence » est également déployée afin de communiquer sur la sécurité. De plus, ENEDIS et RTE se déplacent sur le terrain pour communiquer auprès des entreprises.

Karine BRAUD ajoute que RTE diffuse des fiches « *Conduite à tenir en cas d'accident* » afin de connaître la démarche sécurité à suivre. Des interventions en entreprises sont également possibles.

Elle ajoute que « *les semaines régionales anti-endommagement* » auront lieu, pour l'Ile de France, du 14 juin au 26 juillet 2021. Dans le cadre de cette opération, des visites de chantiers sont organisées dans une approche pédagogique et absolument pas répressive. Les équipes de RTE qui interviennent sur les chantiers utilisent l'application mobile « Prévys », outil spécialement développé pour les visites de chantiers. A l'issue de la visite de chantier, un compte-rendu est envoyé et l'Observatoire Régional Ile de France rédige un rapport à ce sujet.

Nathalie DEVIENNE suggère que ces semaines régionales soient dupliquées en Normandie, étant précisé que cette action est ouverte à tous les concessionnaires.

Yves DEGRUEL indique que des visites similaires sont effectuées par GRDF « Semaines Visites Travaux Tiers ». Il s'agit de visites renforcées, réalisées en collaboration avec la DREAL. Depuis le début de l'année, 300 rencontres ont été réalisées dont 200 en Normandie. Les dernières visites se dérouleront en septembre/octobre 2021.

Il pourrait être envisagé de centraliser ces visites de chantier au sein de l'Observatoire Régional, ce qui éviterait la multiplication des visites et permettrait à l'Observatoire d'être au plus près du terrain.

ANNEXES

- Tableau des indicateurs au T4 de l'année 2020
- Présentation de Dominique LE DRET
- Feuillet « Électricité prudence » diffusés par RTE

PROCHAIN OBSERVATOIRE :

**Date à définir selon les réponses au doodle
et modalités d'organisation à définir selon l'évolution du contexte sanitaire**